

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le douze décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Marc GUYON, Astrid CHEVALIER, Eric BRONDY, Mireille GLORION.

Madame Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service Administration Générale

DÉLIBÉRATION N° 2019_082 DU 19/12/2019

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2331-4 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1 et L2122-1 à L 2122-3 ;

VU le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

Pour l'année 2020, la municipalité propose au Conseil municipal de maintenir à l'identique les tarifs 2019 relatifs aux activités et prestations municipales, actuellement en vigueur. Seuls quelques ajustements seraient nécessaires :

• Cimetière :

- Préciser en ce qui concerne les travaux et vacations funéraires que le prix pour l'utilisation du dépositaire est fixé à la journée.
- Le scellement d'une urne sur le monument funéraire ou la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir est à titre gratuit.

• Médiathèque :

- Création d'un tarif pour la vente de sacs de transport des documents à 1 €.

• Accueil de loisirs sans hébergement :

- Modification des tarifs de la Ludothèque par l'acquisition d'une carte d'adhésion pour l'année et

la création d'un dépôt de garantie obligatoire pour l'année.

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le

ID : 085-218502342-20191219-2019_082-DE

SLO

Saint Jean de Monts

• **Epicerie sociale :**

- Ajustement de quelques prix sur certains tarifs mini et/ou maxi (matières grasses, fruits, viandes, conserves... – maintien à l'identique de tous les autres tarifs).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs présentés dans le catalogue tarifaire 2020 ci-annexé ;
- **PRÉCISE** que les tarifs votés s'appliquent à compter du 1er janvier 2020 ;

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 23/12/2019



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.